

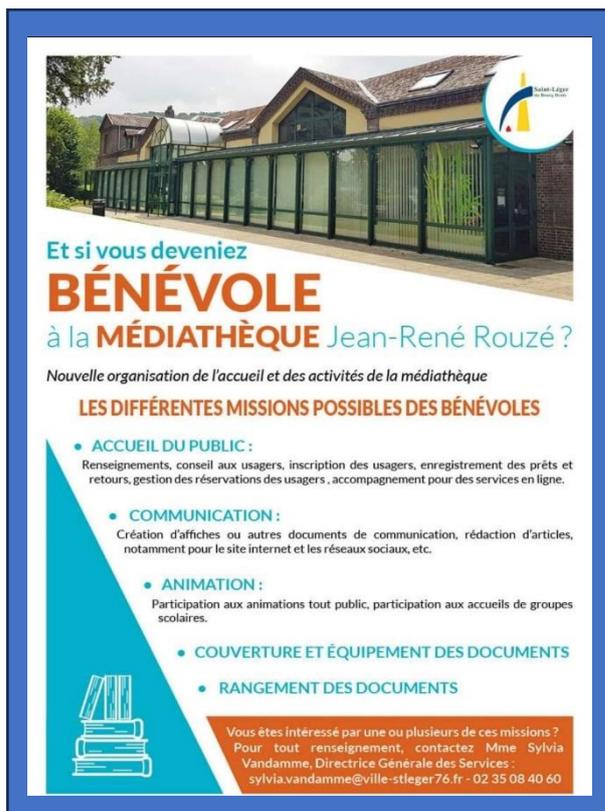
Le 15 Avril 2024.

Les années se suivent et se ressemblent...On prend les mêmes et on recommence !!!

Après l'autorité territoriale qui sert les enfants au restaurant scolaire....

L'autorité territoriale qui fait fonctionner les services avec des bénévoles !!!

HALLUCINANT !!!



Et si vous deveniez
BÉNÉVOLE
à la **MÉDIATHÈQUE** Jean-René Rouzé ?

Nouvelle organisation de l'accueil et des activités de la médiathèque

LES DIFFÉRENTES MISSIONS POSSIBLES DES BÉNÉVOLES

- **ACCUEIL DU PUBLIC :**
Renseignements, conseil aux usagers, inscription des usagers, enregistrement des prêts et retours, gestion des réservations des usagers, accompagnement pour des services en ligne.
- **COMMUNICATION :**
Création d'affiches ou autres documents de communication, rédaction d'articles, notamment pour le site internet et les réseaux sociaux, etc.
- **ANIMATION :**
Participation aux animations tout public, participation aux accueils de groupes scolaires.
- **COUVERTURE ET ÉQUIPEMENT DES DOCUMENTS**
- **RANGEMENT DES DOCUMENTS**

Vous êtes intéressé par une ou plusieurs de ces missions ?
Pour tout renseignement, contactez Mme Sylvia Vandamme, Directrice Générale des Services :
sylvia.vandamme@ville-stleger76.fr - 02 35 08 40 60

Explication

Sur 1,5 équivalent temps plein à la médiathèque, 1 agent à plein temps part à la retraite en mai prochain.

Si Madame la Maire avait priorisé le service public dans l'intérêt des citoyens, elle aurait d'abord mis fin à la précarité de la collègue à temps non complet lui permettant d'avoir un poste à temps plein...

Mais non !

Les bénévoles vont faire l'affaire !!

Tout ceci a été décidé par Madame La Maire en méprisant totalement l'avis de vos représentants du personnel élus au CST.

Mais Madame La Maire a-t-elle prévu ?

De recruter des bénévoles remplaçants pour remplacer les bénévoles absents ??

D'accorder une prime au mérite pour les bénévoles ??

De sanctionner les bénévoles pour mauvaise qualité de service rendu ??

Nous devons **TOUS réagir** contre les décisions arbitraires prises par notre employeur, nous devons **TOUS soutenir** et **défendre** nos collègues et **exiger** la qualité de nos services publics !

**Si on met le doigt dans l'engrenage aujourd'hui,
Quel autre service sera confié aux bénévoles demain ??**

**5 ANS DE CASSE
DES SERVICES
PUBLICS
STOP
OU
ENCORE ?**

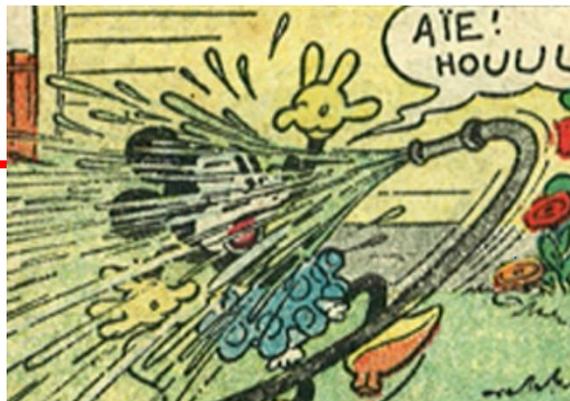
- *STOP aux emplois précaires.*
- *STOP aux suppressions de poste.*
- *STOP aux décisions arbitraires.*



Avec tout le respect qui lui est dû,

Madame La Maire, qui est une fonctionnaire territoriale...

Si, elle s'absente pour exercer son mandat de Maire, est-elle favorable pour que son employeur confie une partie de ses missions à des bénévoles ??



L'arroseur, arrosé.

Vos représentants du personnel CGT, vous invitent à signer la pétition.